



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radio

Question écrite n° 29606

Texte de la question

M. André Wojciechowski attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur les radios associatives dont le rôle est important en matière de diversité locale. Elles sont financées par le fond de soutien à l'expression radiophonique lequel est abondé pour partie par une taxe prélevée sur les recettes publicitaires des régies de l'audiovisuel des secteurs privé et public. Or, le projet de suppression de la publicité sur le dernier secteur ne sera pas sans conséquence sur le montant des subventions versées aux radios associatives. Il lui demande donc les mesures qu'elle entend mettre en place afin de garantir les aides financières accordées aux radios associatives.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte un grand attachement aux radios associatives, qui occupent une place importante au sein du paysage radiophonique et de l'environnement culturel, économique et social local. Elles ont acquis cette place grâce au travail effectué sur le terrain et au soutien financier prévu par la loi. Depuis vingt-cinq ans, le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) accompagne le développement des radios de proximité. Il importe d'assurer la pérennisation d'un système d'aides qui a fait ses preuves. Le président de la commission du FSER a été chargé de faire des propositions en ce sens, très rapidement. La ministre ne manquera pas de les communiquer dès qu'elle en aura eu connaissance.

Données clés

Auteur : [M. André Wojciechowski](#)

Circonscription : Moselle (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29606

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 2008, page 7043

Réponse publiée le : 23 septembre 2008, page 8193